AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C0135
FR0000066219-FS0068

24 janvier 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 janvier 2024, la société par actions simplifiée Embregour[1] a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 janvier 2024, les seuils de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES et ne plus détenir aucune action COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession hors marché d'actions COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES[2].

Il est précisé que le groupe familial Tardy détient 3 850 actions COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES représentant autant de droits de vote, soit 0,32% du capital et des droits de vote de cette société[3].

[1] Société détenue par le groupe familial Tardy.
[2] Cf. notamment communiqué conjoint diffusé par les sociétés Spie Batignolles et CIFE le 22 janvier 2024.
[3] Sur la base d'un capital composé de 1 200 000 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.